Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260706-DDCS2026_06-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Décision n° 2026-06

EXTRAIT DU REGISTRE

OBJET : Tarif « billet suspendu » saison culturelle 2026/2027

DES DELIBERATIONS

Le Maire de Ploemeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ploemeur en date du 10 avril 2026, déléguant au Maire notamment, de fixer dans la limite de 5000 euros, les tarifs,

Considérant l'intérêt de mettre en place un dispositif de solidarité permettant aux usagers qui le souhaitent de financer un billet destiné à être attribué à une personne bénéficiaire ;

DECIDE

Article 1 : : Il est créé un tarif dénommé « billet suspendu » permettant à toute personne qui souhaite acheter un billet destiné à être attribué gratuitement à un bénéficiaire selon les modalités définies par le centre culturel Océanis.
Le tarif « billet suspendu » pour la saison 2026/2027 est fixé à 15 euros (quinze euros).

Article 2 : Les recettes seront perçues dans le cadre de la régie de recettes des spectacles Océanis.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, la direction du développement culturel et sportive de la ville de Ploemeur et Monsieur le Trésorier Principal de Lorient, receveur municipal, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Fait à Ploemeur, le 06 JUIL. 2026

Le Maire,
Ronan LOAS

MAIRIE DE PLŒMEUR (Morbihan)

Contact **M**airie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred **T**i-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex

Tél. 02 97 86 40 40 • mairie@ploemeur.net